



**PRÉFET  
DE L'EU**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction des Élections, de la Légimité  
et de l'Environnement**

Affaire suivie par Alexis LETELLIER  
Bureau des élections, de la réglementation et des procédures environnementales  
Tél : 02 32 78 28 05  
Mél : alexis.letellier@eure.gouv.fr

Le Préfet de l'Eure  
à

Monsieur le président d'Evreux Portes de Normandie

*en communication à Monsieur le directeur de l'Office de tourisme*

**OBJET** : Classement de l'Office de tourisme « Le Comptoir des Loisirs »

**P.J.** : un arrêté

Conformément à votre demande, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint mon arrêté du 8 juin 2020 prononçant le classement de l'office de tourisme « Le Comptoir des Loisirs » en catégorie I.

Le bureau des élections, de la réglementation et des procédures environnementales se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

Évreux, le 9 juin 2020

Pour le préfet et par délégation,  
La chef de bureau,

Chantal LILLE



# PRÉFET DE L'EURE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Arrêté n°DELE/BERPE/2020/628 portant classement d'un office de tourisme

**VU** le Code du tourisme et notamment les articles L.133-10-1 et D.133-20 et suivants;

**VU** le décret du 15 janvier 2020 nommant monsieur Jérôme FILIPPINI, préfet de l'Eure ;

**VU** le décret du 23 mars 2018 nommant monsieur Jean-Marc MAGDA, secrétaire général de la préfecture de l'Eure ;

**VU** l'arrêté du 16 avril 2019 fixant les critères de classement des offices de tourisme ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 10 février 2020, donnant délégation de signature à monsieur Jean-Marc MAGDA, secrétaire général de la préfecture de l'Eure ;

**VU** la délibération du Conseil communautaire d'Evreux Portes de Normandie du 17 décembre 2019 sollicitant son classement en catégorie I.

**VU** la demande présentée par le directeur de l'Office de Tourisme et de Commerce Evreux Portes de Normandie en vue d'obtenir son classement en catégorie I ;

### ARRÊTE

**Article premier** : L'office de Tourisme et de Commerce Evreux Portes de Normandie « Le Comptoir des Loisirs » situé 11 rue de la Harpe 27000 Evreux est classé en catégorie I.

**Article 2** : Ce classement est valable pour une durée de 5 ans à compter de la signature du présent arrêté.

**Article 3** : En cas de manquement grave aux exigences du classement, il pourra être procédé par un nouvel arrêté, au déclassement de l'office de tourisme ou sa rétrogradation dans la catégorie II conformément à la procédure prévue aux articles D. 133-27 à D. 133-29 du Code du tourisme.

**Article 4** : Le présent arrêté peut être contesté dans un délai de deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Rouen.

**Article 5** : Monsieur le secrétaire général de la préfecture de l'Eure est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture, et notifié à :

- monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie ;
- monsieur le Ministre de l'économie et des finances - Direction Générale des Entreprises.

Évreux, le **- 8 JUIN 2020**

Pour le préfet et par délégation,  
Le secrétaire général,

Jean-Marc MAGDA

